
CADRAGE DES UE D'INITIATION A LA RECHERCHE DU MASTER MEEF COMMUN AUX MENTIONS « 1^{ER} DEGRE », « 2ND DEGRE » ET « ENCADREMENT EDUCATIF »

Chaque parcours pourra compléter ce cadrage général par un cadrage spécifique prenant en compte ses spécificités¹.

¹ L'ensemble des termes relatifs aux fonctions citées dans ce document s'entend aux genres féminin et masculin.

OBJECTIFS DE L'INITIATION A LA RECHERCHE EN MASTER MEEF

L'objectif essentiel des UE d'initiation à la recherche est de former des enseignants réflexifs, capables de questionner leurs pratiques et de problématiser les situations professionnelles qu'ils rencontrent, et d'aller rechercher et utiliser des apports de la recherche, notamment dans la littérature d'interface, pour résoudre les problèmes professionnels qu'ils rencontrent.

PRINCIPES QUI REGISSENT LES UE D'INITIATION A LA RECHERCHE

Pour atteindre cet objectif, la formation intègre dès le M1 une initiation à la recherche. Elle doit conduire les étudiants à produire en M2 un mémoire portant sur une problématique d'éducation. Ce mémoire doit permettre aux étudiants de s'emparer d'une question de recherche à caractère professionnel et de la traiter sous l'angle de la recherche. Ce travail de recherche doit être outillé par des concepts, théories et méthodes empruntés aux divers champs enseignés et aux sciences de l'éducation et de la formation (notamment aux didactiques des disciplines). Il doit donner lieu à une soutenance devant un jury dont la composition est précisée plus loin. Les étudiants sont accompagnés dans ce travail par un directeur de mémoire dont le rôle est précisé en page 5. Cet encadrement personnalisé est contractualisé dans une charte qui précise les droits et devoirs de chacun (Annexe 7) et donne lieu à une fiche de suivi (Annexe 2).

LE MEMOIRE DE MASTER

Le mémoire est le lieu de l'intégration de tous les éléments de la formation. Il n'est ni un rapport de stage, ni une simple dissertation. Il est le point d'aboutissement d'une démarche de formation à et par la recherche, réalisée tout au long du master par l'étudiant. Il peut prendre appui sur l'expérience propre de l'étudiant en milieu professionnel ou sur toute autre dimension du métier (article 18 de l'arrêté master). Affecté d'un coefficient important, il constitue une pièce maîtresse pour l'obtention du diplôme. La note associée au mémoire n'est pas compensable. Il pourra également être valorisé lors du concours dans le cadre de la seconde épreuve d'admission.

Le travail de recherche peut s'appuyer sur les stages réalisés en établissement scolaire en M1 et M2, mais cela ne constitue pas une obligation.

Dans le cadre de leur mémoire les étudiants doivent :

- élaborer un questionnement autour d'une question professionnelle qui peut être en lien avec le stage et l'établissement où est réalisé le stage ou d'autres expériences professionnelles ;
- conduire une étude bibliographique relative à la question posée ;
- se doter d'outils théoriques adaptés à la question travaillée ;
- développer une méthodologie de recherche ;
- développer des compétences d'écriture scientifique ;
- intégrer une démarche réflexive.

Le mémoire peut être réalisé en binôme. Cette dernière modalité est fortement encouragée, dans la mesure où elle permet de développer des compétences de travail en équipe, essentielles pour un enseignant / CPE. Lorsque le travail est réalisé en binôme, le mémoire doit comprendre des apports des deux étudiants.

L'évaluation repose sur la rédaction et la soutenance d'un mémoire. L'écrit doit respecter des normes précises comme toute production scientifique. Ces normes sont décrites plus loin (p.5-6).

Répartition du travail sur les deux années de master

L'initiation à la recherche doit commencer en M1 pour permettre aux étudiants d'initier la réflexion sur leur mémoire dès la première année du master. Un premier écrit doit être rédigé en M1.

En M1

- Initiation à l'analyse et à l'exploitation d'un article scientifique (ou d'une production scientifique du même type, e.g. chapitre d'ouvrage, actes de colloque).
- Initiation à la recherche documentaire : il s'agit notamment d'apprendre à hiérarchiser les sources et de s'initier aux normes de citations bibliographiques. Cette initiation doit inclure une information sur le plagiat.
- Initiation à l'écriture scientifique (respect des normes, structuration des écrits...)
- Introduction de quelques concepts clés, méthodes (de recueil et d'analyse de données) et résultats des différents champs de recherche en éducation (didactiques, etc.)
- Choix d'une thématique de mémoire, début de problématisation
- Production d'un travail de recherche documentaire et d'exploration bibliographique sur la thématique/problématique choisie pour le mémoire (nombre de pages à fixer dans chaque parcours ou unité de formation)
- Utilisation de travaux de recherche comme apports à la professionnalisation.

En fonction des modalités de stage les étudiants seront encouragés à constituer un premier jeu de données dès le M1.

En M2

- Affinement de la problématique de recherche en la situant dans un cadre théorique
- Poursuite et approfondissement de la recherche bibliographique et de l'analyse d'articles (ou d'autres sources scientifiques) sur la problématique choisie
- Constitution d'un corpus de données et analyse des données empiriques
- Rédaction et soutenance du mémoire, travail sur sa valorisation
- Utilisation de travaux de recherche comme apports à la professionnalisation

Des notes seuil sont fixées en M1 et en M2, elles sont comprises entre 6 et 8 en M1 (ce choix est à la charge des parcours), et fixées à 8 en S3 et 10 en S4.

ORGANISATION DU TRAVAIL DE RECHERCHE

Elaboration du sujet de mémoire

Partant de questionnements de l'étudiant, pouvant provenir de son expérience professionnelle personnelle, des échanges au sein de l'établissement où il réalise ses stages et/ou des échanges avec les formateurs du parcours, ou encore des apports des différents cours, l'élaboration du sujet de mémoire se fait de façon progressive, dans une construction partagée entre l'étudiant et l'équipe pédagogique, en tenant compte des compétences en termes d'encadrement de l'équipe. L'étudiant ou le binôme doivent être acteurs dans ce processus.

A partir du questionnaire initial, se dégage une problématique qui doit être clairement explicitée en définissant les termes qui figurent dans son énoncé et qui peut se décliner en une ou plusieurs questions de recherche. Le travail s'appuie sur une exploration de sources bibliographiques (articles, ouvrages ou chapitres d'ouvrages, actes de colloques, mémoires de recherche etc.), lesquelles permettent de préciser les éléments de cadrage théorique (ensemble cohérent de concepts, définitions, méthodes, théories ...) et de faire le point sur des connaissances déjà établies et les questions encore débattues. La problématique doit être suivie de l'émission d'une ou plusieurs hypothèses que la recherche se propose d'explorer.

Les sujets de mémoire doivent être validés par le directeur de mémoire. A cette fin, un document comportant le libellé du sujet de recherche, le nom et la signature du directeur de mémoire ainsi que le nom et la signature de l'étudiant (des étudiants en cas de travail en binôme) sont déposés auprès du responsable du parcours (Annexe 1). La date de remise de ce document est fixée au sein de chaque parcours dans le courant du semestre 3. Ce document est un engagement contractuel réciproque entre l'étudiant et l'enseignant qui s'engage à accompagner l'étudiant dans son travail de recherche. Hors de ce cadre, aucun mémoire ne peut être accepté, aucune soutenance de mémoire ne peut être organisée. Une date limite de remise du mémoire est fixée annuellement au sein de chaque parcours, dans le courant du semestre 4.

Elaboration d'un corpus de données

Le travail de recherche demande la constitution d'un corpus de données et l'élaboration d'une méthodologie rigoureuse d'analyse des données s'appuyant sur les éléments de cadrage théorique.

Les données peuvent être recueillies au cours des stages de M1 et de M2, mais cela n'est pas nécessairement le cas. Il faut comprendre « données » au sens large : au sens de toute ressource ou élément ayant un lien avec l'école, l'éducation, l'apprentissage et l'enseignement. Les données ne doivent pas nécessairement se limiter au cadre strict de la classe mais s'inscrire dans une problématique d'éducation.

Exemples :

- travaux d'élèves ou d'enseignants
- enregistrements audio ou vidéo, verbatim de séances de classe

- questionnaires (soumis à des élèves, des enseignants, ...), entretiens
- données sociologiques ou historiques
- programmes et instructions officielles
- manuels scolaires
- œuvres littéraires, artistiques, scientifiques
- sites web, logiciels ou applications
- ressources pour l'enseignant ou pour la classe
- journaux de bord, récits d'expérience

Comme dans tout travail de recherche il faut une bonne adéquation des types de données avec le contexte et les questions de recherche. Les données doivent être des sources d'information pertinentes pour le questionnement de recherche. De ce fait, toutes les données recueillies ne seront pas nécessairement utilisées. Leur recueil et leur analyse ne vont pas de soi mais requièrent une méthodologie articulée avec les éléments de cadrage théorique.

Désignation et rôle du directeur de mémoire

Le directeur de mémoire doit être validé par le responsable de l'UE d'initiation à la recherche du semestre 3 et le responsable de parcours. Le choix des directeurs se fait au sein de l'équipe pédagogique de l'UE en fonction des domaines d'expertise de chacun des encadrants potentiels. Les mémoires peuvent être encadrés par les membres de l'équipe plurielle ayant une expertise de recherche dans le champ de l'enseignement, de l'éducation ou de la formation ou dans le champ disciplinaire du parcours.

Le rôle de directeur de mémoire consiste à :

- accompagner l'étudiant ou le binôme d'étudiants dans la définition de sa problématique, l'élaboration et la mise en œuvre de la méthodologie de recherche et la rédaction de son travail de mémoire ;
- définir une programmation ou un échéancier du travail ;
- proposer un jury et une date de soutenance dans le cadre des principes de fonctionnement de l'équipe pédagogique du master ;
- participer au jury de soutenance.

La direction d'un mémoire peut être assurée par deux co-directeurs si la problématique de recherche nécessite le croisement de plusieurs champs d'expertise.

PRÉSENTATION DE L'ÉCRIT DU MÉMOIRE

La communication d'un travail de recherche constitue une étape essentielle de celui-ci. C'est lorsque l'on réfléchit à la manière de communiquer ses résultats de recherche, que ce soit à l'écrit ou à l'oral, que l'on est conduit à préciser et structurer son approche, ses idées et ses résultats.

La rédaction d'un mémoire se réalise selon des normes pouvant varier d'un champ à un autre. Il est attendu que les étudiants suivent ces normes pour la rédaction du mémoire. Elles ont été précisées pour chaque parcours dans un document complémentaire à ce cadrage commun.

Structure du mémoire

Le mémoire comporte dans l'ordre suivant :

- une page de **titre** (dans le format proposé en annexe 3)
- un **résumé** constitué au maximum de 600 caractères espaces compris, précisant le thème et les questions abordées ; une version en anglais est également demandée pour tous les parcours sauf pour les parcours de langue pour lesquels le résumé est demandé dans la langue de spécialité.
- des **mots-clés** (4 à 6), en français et en anglais (ou dans la langue de spécialité pour les parcours de langue)
- un **sommaire** avec la liste des titres des chapitres et sous-chapitres ainsi que les pages correspondantes
- une **introduction** présentant le thème choisi, les questions traitées et se terminant par l'annonce du plan
- le **corps du texte** hiérarchisé en chapitres, sous-chapitres et paragraphes présentant divers éléments.
- une **conclusion** reprenant la ou les question(s) soulevée(s) en introduction, les étapes de la recherche et les résultats, les limites et insuffisances éventuelles de la recherche, les questions encore ouvertes nécessitant une investigation future
- les **références bibliographiques** (présentées selon les normes qui seront précisées dans le cadrage spécifique de chaque parcours)
- les **annexes** éventuelles, numérotées et référencées dans le corps du texte.

Consignes pour la présentation écrite du mémoire

Pour des raisons d'homogénéité et de lisibilité, le mémoire sera rédigé ainsi :

- police Times New Roman taille 12 (ou police de taille équivalente)
- marges de 2 cm sur chaque côté
- interligne 1,5
- texte justifié (aligné à droite et à gauche)
- pages et annexes numérotées

La longueur attendue pour le mémoire est fixée au niveau de chaque parcours. D'autres consignes pourront être rajoutées au niveau de chaque parcours et communiquées en début de M2 par les responsables des UE recherche.

Citations et bibliographie

Il est essentiel de faire apparaître les sources bibliographiques qui ont alimenté la recherche et de les intégrer dans le corps du texte. D'une part, le lecteur peut ainsi mieux situer le propos et avoir des références pour approfondir sa propre réflexion sur les points évoqués. D'autre part, il n'est pas attendu de l'étudiant qu'il retrouve de lui-même les concepts, distinctions, idées, hypothèses, résultats déjà proposés ou établis par le passé mais il est nécessaire de citer les auteurs à l'origine de ces idées et résultats. Toute recherche doit se situer par rapport à une littérature existante et vise généralement à apporter un résultat circonscrit et particulier à l'ensemble des connaissances déjà établies.

L'objectif de cette bibliographie est de permettre à ceux qui liront le mémoire par la suite de pouvoir retrouver les documents sources. C'est pourquoi toutes les informations nécessaires doivent être présentes (date, revue, numéro, maison d'édition, numéros de page, etc.). Les formats (italiques, ponctuation) doivent être respectés scrupuleusement pour éviter toute ambiguïté. Les normes bibliographiques sont précisées dans chacun des parcours.

Une citation sert à restituer l'idée d'un auteur telle que lui-même l'a formulée. Mais une citation ne se suffit pas à elle-même. Dans le corps du texte du mémoire, cette idée doit être travaillée, par exemple en exposant tout d'abord l'idée avant de la discuter et de présenter la citation, ou en donnant la citation avant de la reformuler et de la discuter.

La bibliographie reprend exactement l'ensemble des références bibliographiques mentionnées dans le corps du texte (soit à l'occasion d'une citation, soit comme référence associée à des approches, hypothèses, résultats, etc., particuliers). L'ensemble de ces références doit correspondre à la littérature sur laquelle s'est effectivement appuyée la recherche.

Le plagiat – c'est-à-dire l'introduction de textes(s) ou partie(s) de textes d'autrui au sein d'un document personnel sans citer les références ou les sources ni identifier la partie reproduite par des guillemets - est constitutif de fraude passible de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers (Art. L 122-4. du Code de la Propriété Intellectuelle).

EVALUATION DU MEMOIRE DE MASTER

L'évaluation du mémoire porte sur le travail de recherche, sa rédaction et sa présentation lors de la soutenance orale ; la note peut être différente pour les deux membres d'un binôme.

Compétences Evaluées

- Préciser une problématique en lien avec des cadres conceptuels et un questionnement professionnel
- Mettre le questionnement en relation avec des sources bibliographiques et les cadres conceptuels mobilisés
- Constituer un corpus de données
- Mettre en place une méthodologie d'analyse de données
- Analyser le corpus de données
- Faire preuve d'un regard réflexif en dégagant les résultats et les limites de son travail
- Communiquer sa recherche à l'écrit et à l'oral
- Adopter une posture critique vis-à-vis de son travail, en évaluer les résultats, envisager les prolongements éventuels.

Composition du jury de mémoire

Le jury d'évaluation doit être validé par le responsable de l'UE mémoire et le responsable du parcours. Il est constitué au minimum de deux personnes dont au moins un enseignant-chercheur ou un enseignant titulaire d'un doctorat. Les autres membres de l'équipe plurielle ayant une expertise de recherche dans le champ de l'enseignement, de l'éducation ou de la formation peuvent également participer aux jurys. Le directeur du mémoire est membre du jury. Le jury est présidé par un enseignant chercheur ou un enseignant titulaire d'un doctorat.

Les membres de l'équipe plurielle peuvent être invités aux soutenances par le responsable de parcours.

Les soutenances sont publiques. Les modalités de soutenance sont données par le responsable du parcours. Le jury réalise un rapport de soutenance (Annexe 4).

Grille d'évaluation de l'écrit et l'oral du mémoire

Lors de sa soutenance, le candidat peut s'aider d'un diaporama ou d'un autre support audiovisuel mais cela n'est pas une obligation. Le mémoire écrit et la soutenance doivent être considérés comme complémentaires. L'évaluation du mémoire écrit vise à évaluer le travail réalisé par le candidat, celle de la soutenance orale permet d'apprécier la capacité de l'étudiant à communiquer son travail de manière synthétique, claire et efficace et permet le cas échéant de clarifier des points du mémoire.

La note prend en compte à la fois l'évaluation du mémoire écrit et celle de sa soutenance en se basant sur des grilles d'évaluation élaborées au sein de chaque parcours. Cette grille est communiquée aux étudiants en début de M2.

ANNEXES

1. Formulaire de dépôt du sujet de mémoire p. 9
2. Fiche de suivi du mémoire p. 10
3. Modèle de page de garde du mémoire p. 11
4. Procès-verbal de soutenance p. 12
5. Autorisation de mise en ligne p. 14
6. Note relative à la mise en ligne du mémoire p. 15
7. Charte de l'accompagnement des mémoires p. 15

MASTER MEEF

Année universitaire 202X-202Y

Dépôt du sujet de mémoire (M2)

Les sujets de mémoire doivent être validés par le directeur de mémoire. A cette fin, un document comportant le libellé du sujet de recherche, le nom et la signature du directeur de mémoire ainsi que le nom et la signature de l'étudiant (des étudiants en cas de travail en binôme) sont déposés auprès du responsable du parcours. Ce document est un engagement contractuel réciproque entre l'étudiant et l'enseignant qui s'engage à accompagner l'étudiant dans son travail de recherche. Hors de ce cadre, aucun mémoire ne peut être accepté, aucune soutenance de mémoire ne peut être organisée. Une date limite de remise du mémoire est fixée annuellement au sein de chaque parcours, dans le courant du semestre 4.

Identification de l'étudiant

Nom / Prénom :

Binôme éventuel :

Mention de master :

Intitulé du parcours :

Groupe :

Site :

Titre provisoire du mémoire :

(si possible indiquer brièvement le thème et le questionnement)

Nom du directeur de mémoire :

Nom du co-directeur si co-direction :

A

Le

Signature de l'étudiant ou du binôme

Signatures du (des) directeur(s) de mémoire

Document à remettre avant le XXXX au responsable du parcours et au responsable de l'UE Recherche du S3 accompagné de la charte de l'accompagnement des mémoires signée par l'étudiant et le directeur de mémoire.

FICHE DE SUIVI DU MÉMOIRE

Année universitaire 202X/202Y

Mention du Master :

Parcours :

Site de :

<p>Nom / Prénom du directeur de mémoire :</p>	<p>Nom / Prénom de l'étudiant :</p> <p>Nom / Prénom du binôme éventuel :</p> <p>Groupe :</p>
<p>Thème du Mémoire :</p>	

Date	Nature du travail effectué	Validé par l'étudiant/le binôme	Validé par le(s) directeur(s) de mémoire

Master « Métiers de l'Éducation et de la Formation »

Mention xxxxx

Parcours :

Option (éventuellement) :

Mémoire de master

Année universitaire 202X – 202Y

TITRE

AUTEUR(S)

Directeur de mémoire :

Eventuel co-directeur du mémoire :

Membres du jury de soutenance :

Soutenu le

Procès-verbal de soutenance de mémoire de master MEEF ou de Travail Scientifique Réflexif Année universitaire 202X-202Y

L'étudiant (ou le binôme d'étudiants), complète la partie qui le concerne et envoie ce document à son directeur de mémoire (version .doc). Le directeur de mémoire apporte ce document le jour de la soutenance pour qu'il soit complété par les membres du jury. A l'issue de la soutenance, il est transmis au responsable du parcours, pour être consulté en jury préparatoire.

Partie à remplir par l'étudiant (ou le binôme d'étudiants)

Mention :	Parcours:	Site :
<input type="checkbox"/> Mémoire de master MEEF	<input type="checkbox"/> Ecrit réflexif	
Auteur :		
Nom, Prénom, éventuellement option ou groupe :		
Eventuel co-auteur :		
Intitulé :		
<input type="checkbox"/> Travail individuel	<input type="checkbox"/> Travail collectif	
Résumé :		
Mots clés :		

Partie à remplir par le jury

Directeur de mémoire :

Nom, Prénom, Statut (PREC-PRCE-PRAG-MCF-PU) :

Eventuel co-Directeur de mémoire (nom, prénom, statut) :

Composition du jury de soutenance :

Nom / Prénom / Statut :

Nom / Prénom/ Statut :

Nom / Prénom/ Statut :

Président du jury :

Nous soussignés, membres du jury, déclarons que l'étudiant désigné ci-dessus a soutenu son mémoire de deuxième année de master et obtenu la note suivante

/ 20 en session

Appréciation du jury (sur l'écrit et sur l'oral)

Mise en ligne du mémoire :

Favorable

Défavorable

A

Signature du président

Le

Signatures du (des) directeur(s) de mémoire

MASTER MEEF

Année universitaire 202X-202Y

Autorisation de mise en ligne du mémoire

Merci de bien vouloir remplir le formulaire ci-dessous, en vue d'une éventuelle mise en ligne des mémoires de Master.

Autorisation

Je soussigné(e),

NOM : Prénom :

Mention du Master :

Parcours:

Titre du mémoire :

autorise l'INSPE de l'académie de Montpellier à mettre en ligne mon mémoire de Master soutenu en 202X.

Je sais que cette mise en ligne n'est pas systématique et est laissée à la libre appréciation du jury.

Fait à, le

Signature de l'étudiant :

Commentaire pour la mise en ligne

Mise en ligne du mémoire : Favorable Défavorable

A

Le

Signature du président :

Signatures du (des) directeur(s) de mémoire :

Note relative à la mise en ligne du mémoire

La Faculté d'éducation organise une mise en ligne, pour le compte de l'INSPE, sur un site dédié, d'une sélection de mémoires dignes d'être présentés pour leur qualité globale ou pour leur intérêt relatif à certains aspects de l'écrit. Les mémoires retenus pourront servir de ressources aux futurs étudiants, formateurs et chercheurs pour les différents travaux de recherche proposés dans les Master MEEF, non comme modèles, mais comme documents à questionner et pouvant nourrir la communauté sur les différents aspects du travail de recherche (thèmes d'étude, problématique, bibliographie, méthodologie, analyse de données, développement des résultats).

Pour qu'un mémoire soit sélectionné, le jury doit donner un avis positif en précisant la raison de cette mise en ligne, ceci pour que ces mémoires ne soient pas pris comme modèles. Le mémoire doit avoir une note raisonnable et présenter un caractère intéressant au moins sur une de ses parties. Le jury assortira ainsi le PV d'un commentaire sur les aspects spécifiquement écrits, totalement indépendants de la soutenance, justifiant le caractère favorable de la mise en ligne. La décision s'appuie sur les objectifs du mémoire et les critères d'évaluation suivants :

- l'originalité de la thématique,
- l'intérêt et la précision de la problématique,
- l'ancrage théorique,
- une exploration intéressante des sources bibliographiques,
- la pertinence du recueil des données,
- un traitement remarquable des données,
- la profondeur de l'analyse,
- la rigueur du raisonnement,
- l'articulation entre référents théoriques et expérimentation,
- ... ou tout autre élément faisant de ce mémoire une production de qualité au moins sur certains plans.

Enfin, quels que soient les critères qui motivent la mise en ligne, l'écrit doit présenter une qualité rédactionnelle suffisante et être conforme aux critères scientifiques et de respect des droits d'auteur (structuration du texte, résumé, style, citations, bibliographie, non publication de données confidentielles, photos de personnes floutées, ...).

Dans le cas d'un avis favorable, le jury fera signer aux étudiants (un par étudiant en cas de binôme) l'autorisation de mise en ligne du mémoire et cochera la case prévue sur le PV de soutenance.

Il s'agit d'un enjeu important que doivent saisir les formateurs en participant ainsi à la mise en vitrine même de l'INSPE et de sa capacité à produire, gérer et capitaliser la réflexion de ses étudiants.

Charte de l'accompagnement des mémoires

Préambule

Ce document précise les fondamentaux de l'accompagnement des mémoires, qui conduisent les étudiants à manifester un recul critique et une pensée autonome, à établir des liens entre l'exercice du métier et les apports de la recherche, et à s'initier à une écriture longue de nature scientifique.

Articles

- ① Le travail suppose une démarche de sollicitation active, régulière et raisonnable de la part de l'étudiant et, de la part de l'encadrant, disponibilité et réactivité. Sollicitation et réactivité se traduisent par des rendez-vous en présentiel ou via un média de communication synchrone (visioconférence, téléphone), assortis d'autres modalités de suivi à distance.
- ② La posture de l'encadrant consiste à fournir des éléments d'aide de manière bienveillante, qu'il s'agisse d'orientations ou d'avancement du travail (notamment sur les modalités d'écriture).
- ③ L'étudiant tient compte, de manière effective, des recommandations qui lui sont adressées.
- ④ L'encadrement est également un lieu de prévention des risques de plagiat.
- ⑤ Le dialogue engagé entre l'étudiant et l'encadrant permet d'établir les éléments de l'articulation entre les questions professionnelles et les apports de la recherche.
- ⑥ L'encadrant fournit des réponses aux sollicitations de l'étudiant portant sur les épreuves (conditions de la soutenance, notamment).
- ⑦ À l'issue de la soutenance, le président du jury communique à l'étudiant l'appréciation portée sur le procès-verbal.

Signature de l'étudiant ou du binôme

Signatures du (des) directeur(s) de mémoire